



# Enfants et citoyens



2024/2025

# CMEJ

*Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes*

# ÉLECTIONS

*Jeudi 20 Juin 2024*

Dépôt des candidatures entre le lundi 27 mai et le lundi 3 juin

[cmejdivessurmer@gmail.com](mailto:cmejdivessurmer@gmail.com)



## Mot de la Présidente du CMEJ, Valérie KIERSZNOWSKI

La mise en place du CMEJ à Dives-sur-Mer est pour moi l'opportunité de donner un espace de parole et d'écoute à la jeune génération de la commune. Depuis la création du CMEJ, les enfants nous ont montré leurs engagements citoyens en mettant en place des actions ensemble dans l'intérêt de tous. Ils ne manquent ni d'idée, ni d'envie de s'investir. Je suis fière d'eux et heureuse de les accompagner !

## Le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes, C'EST QUOI ?

Le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes est un outil qui te permet de t'exprimer, d'être acteur/actrice de la vie publique locale, d'exercer ta citoyenneté, d'élaborer des projets collectifs...



## COMMENT ça fonctionne?

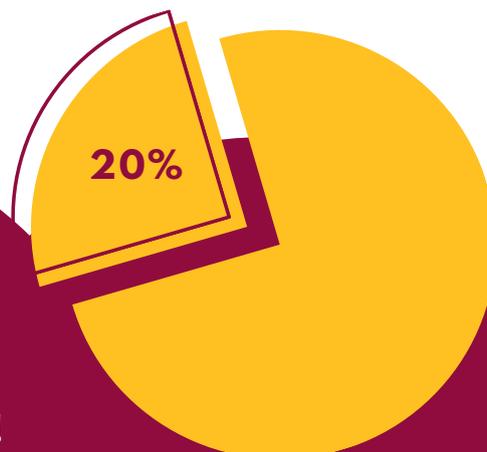


Le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes est constitué de 12 jeunes élus pour un mandat de trois ans (ou fin de 6ème). Son fonctionnement se déroule en 3 temps :

- 1** Avant chaque vacances scolaires, tous les enfants du Conseil se réunissent pour choisir des projets à réaliser en présence du Maire ou de son adjoint / délégué et de l'animateur lors de la séance plénière.
- 2** Un animateur qui donne une dynamique et veille au bon fonctionnement de l'instance dans une ambiance calme de travail (écoute réciproque, ponctualité, respect des engagements pris ...)
- 3** Tu es invité-e à participer aux manifestations festives de la ville.

À Dives-sur-Mer  
**LES ENFANTS**

représentent 20% de la population !





# ÉLECTIONS 2024

## Comment votent les candidats·es ?

Tu habites Dives-sur-Mer et tu es en CE2 alors tu peux t'investir au sein du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes de la ville.

## Comment votent les électeurs·trices ?

Tous les élèves de CE2 scolarisés à Dives-sur-Mer ou ailleurs peuvent voter. Pour voter, tu te présenteras avec **ta carte d'électeur\*** au bureau de vote, à la mairie, **le jeudi 20 juin entre 16h15 et 18h**.

Si tu manges à la cantine, tu auras la possibilité de voter avant ou après ton repas accompagné par un animateur ; de même si tu te rends au périscolaire. Si tes parents ne sont pas d'accord, il devront nous envoyer un mail, précisant ton nom, ton prénom et ta classe au plus tard **le vendredi 7 juin**.

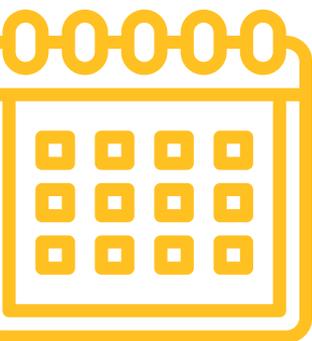
Cette année, 4 postes de titulaires et 4 postes de suppléants sont à pourvoir : tu devras mettre deux bulletins dans l'urne : un garçon et une fille.

\*Pour les enfants divais qui ne sont pas scolarisés à Dives-sur-Mer, la carte électorale sera à retirer en mairie.

# LA PARITÉ c'est quoi ?

La parité, c'est voter pour le même nombre de filles et de garçons. Lors du dépouillement, les candidats qui auront le plus de voix seront élus.





# À TON AGENDA !

*Du 27 mai au 3 juin*  
TON INSCRIPTION

Inscription des candidats :

- à l'accueil de la mairie
- auprès de Caroline ou Christophe

*Du 3 au 20 juin*  
CAMPAGNE  
ÉLECTORALE

Tous les mardis l'animateur du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes sera présent à l'école Colleville sur le temps du périscolaire pour des animations avec les enfants et les candidats.

*Le jeudi 20 juin*  
ÉLECTIONS

Scrutin général à la Mairie. Les résultats seront disponibles sur la page Facebook le vendredi 21 juin.

*1er Conseil Municipal le Mardi 2 Juillet 2023*



*Avec la participation de  
Normandives*